

Image not found or type unknown



Quotient familial fonctionnaire

Par **Chercheurverite**, le **10/10/2022** à **19:23**

Bonjour, je suis intérimaire depuis l'année dernière et je devais percevoir la prime de quotient familial chaque mois en complément de mon salaire. Il est stipulé sur un document, qu'il faut que j'envoie un mail attestant n'avoir aucun enfant à charge ou de fournir le livret de famille ou impôts si je voulais cette prime. L'intérim dit qu'il n'y a aucune rétroactivité. Dans ce cas, la faute est dans les 2 camps ? Et il faut négocier un accord à l'amiable avec l'intérim ? Merci de votre réponse et de votre temps